

# 27.05.2023

# **Kit Components**

Product code	Description	
5145	OXI-OLEO-TEST	
Components:		
5146	OXI-OLEO-TEST Reagent 1	
5147	OXI-OLEO-TEST Reagent 2	



Page : 1/12

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1
- · Code du produit: 5146
- · Numéro d'enregistrement A registration number is not available for this substance as it is a mixture.
- · UFI: DE81-7042-Q005-FKSS
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Substances chimiques de laboratoire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

AppliChem GmbH Ottoweg 4 D-64291 Darmstadt

Tel.: +49 (0)6151 93570 Fax.: +49 (0)6151 935711 msds@applichem.com

- · Service chargé des renseignements: Dept. Compliance
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger







GHS02 GHS05 GHS07

(suite page 2)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

(suite de la page 1)

Page : 2/12

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

propane-1-ol

Alcool benzylique

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:	
CAS: 71-23-8	propane-1-ol
FINECS: 200-746-9	Flam Lig 2 H225: Eve Dam 1 H318: STO

>50-<100%

>20-≤25%

EINECS: 200-746-9 Flam. Liq. 2, H225; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, Reg.nr.: 01-2119486761-29-XXXX H336

Reg.III.. 01-2119400701-29-AAAA 11330

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique EINECS: 202-859-9 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2,

Reg.nr.: 01-2119492630-38-XXXX H319

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

(suite de la page 2)

Page : 3/12

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Sil ne respire pas en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifé pratique la respiration artificielle ou administre l'oxygène.

### · Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### · 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SOx)

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales Bromure d'hydrogène

Vapeurs plus lourdes que l'air.

Attention au retour de flamme.

Explosible avec l'air en cas de chauffage sous forme de vapeurs/gaz.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

#### · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

(suite page 4)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

(suite de la page 3)

Page: 4/12

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation et de la chaleur.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

- Température de stockage recommandée: Température ambiante
- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Ω 1	Daran	nàtrae	do	contrôle
$^{\circ}$	PAIAII	161162	(112)	

· Composants	présentant	des valeurs	s-seuil à sui	veiller nar	poste de travail:
CUIIIDUSAIILS	DIESCHLAIL	ues valeur	3-3 <b>c</b> uli a 3ui	veillei Dai	DUSLE UE LIAVAII.

#### 71-23-8 propane-1-ol

VLEP Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

· DNEL

# 71-23-8 propane-1-ol

Oral	Long-term - systemic effects, general population	61 mg/kg
Dermique	Long-term - systemic effects, worker	136 mg/kg
	Acute - systemic effects, general population	81 mg/kg
Inhalatoire	Acute - systemic effects, worker	1.723 mg/m3
	Long-term - systemic effects, worker	268 mg/m3
	Acute - systemic effects, general population	1.036 mg/m3
	Long-term - systemic effects, general population	80 ma/m3

#### · PNEC

71-23-8 p	ropane-1-ol
-----------	-------------

Aquatic compartment - freshwater	10 mg/L
Aquatic compartment - marine water	1 mg/L

(suite page 5)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Page : 5/12

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

### Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

Aquatic compartment - water, intermittent releases 10 mg/L

Aquatic compartment - sediment in freshwater 22,8 mg/kg

Aquatic compartment - sediment in marine water 5ewage treatment plant 96 mg/L

Ground (suite de la page 4)

22,8 mg/kg

22,8 mg/kg

2,28 mg/kg

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

#### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

#### Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

# Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection anti-bris de verre

#### · Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Flame retardant antistatic protective clothing

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- État physique Liquide

(suite page 6)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

(suite de la page 5)

Page : 6/12

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition ~97 °C (71-23-8 propane-1-ol)

· Inflammabilité Inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 · Inférieure:
 1,3 Vol % (100-51-6 Alcool benzylique)

 · Supérieure:
 13,7 Vol % (71-23-8 propane-1-ol)

 · Point d'éclair
 23,5-25 °C (71-23-8 propane-1-ol)

• Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C ~7

· Viscosité:

Viscosité cinématiqueDynamique:Non déterminé.Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 19,9 hPa (71-23-8 propane-1-ol)

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,859 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

néant

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:
Eau:
VOC (CE)
Teneur en substances solides:
91,2 %
91,22 %
3,3 %

· Changement d'état

· Gaz sous pression

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants

néant

 néant

• Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables néant
Substances et mélanges autoréactifs néant
Liquides pyrophoriques néant
Matières solides pyrophoriques

· Matières solides pyrophoriques néant

(suite page 7)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Page: 7/12

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

(suite de la page 6) · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disponsons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

· Composar	nt	Type	Valeur	Espèce	
ATE (Valeu	ırs d'estin	nation de la toxici	té aiguë (E	ETA))	
Oral	LD50	7,1 mg/kg (rat)			
Inhalatoire	LC50/4 h	18,4 mg/l (rat)			

# 71-23-8 propane-1-ol

•	•	
Oral	LD50	~8.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.032 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>33,8 mg/l (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · En cas d'inhalation Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 8)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Page : 8/12

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

(suite de la page 7)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

## 71-23-8 propane-1-ol

EC50/48 h 9.170 mg/l (Algae)

3.644 mg/l (daphnia magna)

LC50/96 h 4

4.555 mg/l (fish)

NOEC/48 h

1.150 mg/l (Algae)

NOEC (21 d) >100 mg/l (Aquatic Invertebrata)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN1993

(suite page 9)

Page : 9/12 Date d'impression: 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

(suite de la page 8)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT Flammable liquids, n.o.s. (n-Propanol)

· ADR LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (n-PROPANOL

(ALCOOL PROPYLIQUE NORMAL))

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-PROPANOL · IMDG, IATA

(PROPYL ALCOHOL, NORMAL))

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Label

· ADR



3 (F1) Liquides inflammables. · Classe

Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR, IMDG, IATA Ш

· 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler): 30 F-E,S-E · No EMS:

 Stowage Category Α

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· DOT

· Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 60 L

On cargo aircraft only: 220 L

Attention: Liquides inflammables.

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30

(suite page 10)

Page : 10/12
Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

(suite de la page 9) Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml · Catégorie de transport Code de restriction en tunnels D/E · IMDG · Limited quantities (LQ) 5L · Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (N-"Règlement type" de l'ONU: PROPANOL (ALCOOL PROPYLIQUE NORMAL)), 3,

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Date d'impression: 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

(suite de la page 10)

Page: 11/12

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Service établissant la fiche technique: Dept. Compliance

· Date de la version précédente: 20.08.2021

· Numéro de la version précédente: 1.03

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

### **Annexe: Scénario d'exposition**

· Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation and packing/repacking of substances and mixtures

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs Eviter le contact avec les veux.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

(suite page 12)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 17.03.2023

Page : 12/12

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 1

(suite de la page 11)

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- · Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

- Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR



Page : 1/11

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2
- · Code du produit: 5147
- · Numéro d'enregistrement A registration number is not available for this substance as it is a mixture.
- · UFI: 5H81-Q0TG-000N-3XCU
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Substances chimiques de laboratoire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

AppliChem GmbH Ottoweg 4 D-64291 Darmstadt

Tel.: +49 (0)6151 93570 Fax.: +49 (0)6151 935711 msds@applichem.com

- · Service chargé des renseignements: Dept. Compliance
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05 GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Potassium Hydroxyde

(suite page 2)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2

(suite de la page 1)

Page : 2/11

#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Mélanges
- · **Description:** solution aqueuse

#### Composants dangereux:

CAS: 1310-58-3 Potassium Hydroxyde >25-≤30% EINECS: 215-181-3 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4,

Reg.nr.: 01-2119487136-33-XXXX H302

Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314:C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 % Met. Corr.1; H290: C ≥ 5 %

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.

(suite page 3)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2

(suite de la page 2)

Page : 3/11

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non combustible.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

(suite page 4)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2

(suite de la page 3)

Page : 4/11

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

- Température de stockage recommandée: Température ambiante
- · Classe de stockage: 8 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 1310-58-3 Potassium Hydroxyde

VLEP Valeur momentanée: 2 mg/m³

DNEI

#### 1310-58-3 Potassium Hydroxyde

Inhalatoire	Long-term - local effects, worker	1 mg/m3
	Long-term - local effects, general population	1 mg/m3

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Épaisseur du matériau recommandée: > 0.11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

(suite page 5)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Page : 5/11

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2

(suite de la page 4)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C (7732-18-5 Eau)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
 Supérieure: Non déterminé.
 Point d'éclair Non applicable.
 Température de décomposition: Non déterminé.

∙ pH à 20 °C ~7

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

• **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa (7732-18-5 Eau)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,287 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives**: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· Eau: 72,4 % · Teneur en substances solides: 27,6 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant

(suite page 6)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Page : 6/11

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2

(suite de la page 5) · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disponsons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

· Composant	Type	Valeur	Espèce
ATE (Valeurs d'esti	mation de la toxic	ité aiguë (E	(ETA))
Oral LD50 1.207 m	g/kg (rat)		

#### 1310-58-3 Potassium Hydroxyde

Oral LD50 333 mg/kg (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée
- Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- En cas d'inhalation Effet fortement corrosif sur la peau et les mugueuses.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2

(suite de la page 6)

Page: 7/11

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

### 1310-58-3 Potassium Hydroxyde

LC50/96 h | 80 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

FR -

(suite page 8)

Page: 8/11
Date d'impression: 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2

(suite de la page 7)

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1814

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• **DOT** Potassium hydroxide, solution

ADR HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

· IMDG, IATA POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



· Classe 8 Matières corrosives.

· Label 8

· ADR



· Classe 8 (C5) Matières corrosives.

· Étiquette 8

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice

 Kemler):
 80

 • No EMS:
 F-A,S-B

· Segregation groups (SGG18) Alkalis

· Stowage Category A

Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 9)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Page: 9/11

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2

(suite de la page 8) · Indications complémentaires de transport: · Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 1 L On cargo aircraft only: 30 L · ADR · Quantités limitées (LQ) 1L · Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport 2 · Code de restriction en tunnels F · IMDG · Limited quantities (LQ) 1L · Excepted quantities (EQ) Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN · "Règlement type" de l'ONU: SOLUTION, 8, II

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2

(suite de la page 9)

Page: 10/11

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- · Service établissant la fiche technique: Dept. Compliance
- · Date de la version précédente: 20.08.2021
- · Numéro de la version précédente: 1.03
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

CHC. Clabally Hamsoniand Cystem of Classification and L

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

### **Annexe: Scénario d'exposition**

· Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation and packing/repacking of substances and mixtures

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

(suite page 11)

Date d'impression : 27.05.2023

Révision: 20.03.2023

Page : 11/11

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Nom du produit: OXI-OLEO-TEST Reagent 2

(suite de la page 10)

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- · Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Fau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR